



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA REGION LORRAINE**

**Arrêté n° 2014- 294 en date du 25 SEP. 2014**

**Portant renouvellement de la composition du comité de massif du massif vosgien**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET COORDONNATEUR DU MASSIF VOSGIEN  
PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne, notamment ses articles 5 et 7 ;
- Vu** le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs ;
- Vu** le décret n°2004-51 du 12 janvier 2004 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de massif du Massif des Alpes, du Massif Central, du Massif jurassien, du Massif des Pyrénées et du Massif vosgien ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 16 janvier 2004 relatif aux préfets coordonnateurs de massif, notamment du massif vosgien ;
- Vu** le décret du Président de la République du 31 mai 2012 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle ;
- Vu** les désignations effectuées par les Conseils régionaux et les Conseils généraux concernés par le massif vosgien ;
- Vu** les désignations effectuées pour les représentants des communes et groupements de communes ;
- Vu** les propositions effectuées par les établissements publics consulaires, les organisations socio-professionnelles et les associations ci-après énumérées ;
- Vu** l'accord exprimé par les personnalités qualifiées ;
- Vu** l'arrêté n°2011-230 en date du 23 juin 2011 portant renouvellement des membres du comité de massif du massif vosgien ;
- Vu** l'arrêté n°2012-311 en date du 25 juillet 2012 portant modification de la composition du comité de massif du massif vosgien ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

La composition du comité de massif est modifiée ; le comité de massif pour le Massif vosgien est ainsi composé :

**I – D’un collège de 25 représentants d’élus locaux**

**1/ En qualité de représentants des régions désignés par chaque Conseil régional parmi ses membres, à raison de trois pour les Conseils régionaux d’Alsace et de Lorraine et de deux pour le Conseil régional de Franche-Comté (8 au total) :**

- **Alsace :**
  - Madame Marie-Reine FISCHER
  - Madame Jean-Paul OMEYER
  - Monsieur Jean-Marc RIEBEL
- **Lorraine :**
  - Monsieur Michaël WEBER
  - Monsieur Stessy SPEISSMANN
  - Madame Christine L’HEUREUX
- **Franche-Comté :**
  - Monsieur Alain LETAILLER
  - Madame Michèle DURAND-MIGEON

**2/ En qualité de représentants des départements désignés par chaque Conseil général parmi ses membres, à raison d’un par Conseil général concerné par le massif vosgien (7 au total) :**

- **Haute-Saône :** Monsieur Laurent SEGUIN, Conseiller général du canton de Faucogney - Suppléante : Madame Nadine BATHELOT, Conseillère générale du canton de Saint-Loup-sur-Semouse
- **Territoire de Belfort :** Monsieur Guy MICLO, Conseiller général du canton de Giromagny
- **Meurthe-et-Moselle :** Monsieur Christophe SONREL, Conseiller général du canton de Bayon
- **Moselle :** Monsieur David SUCK, Conseiller général du canton de Volmunster
- **Vosges :** Monsieur Dominique PEDUZZI, Conseiller général du canton de Le Thillot – Suppléant : Monsieur Gilbert POIROT, Conseiller général du canton de Gérardmer
- **Bas-Rhin :** Madame Alice MOREL, Conseillère générale du canton de Saales
- **Haut-Rhin :** Monsieur Pierre GSELL, Conseiller général du canton de Munster – Suppléant : Monsieur Jean-Jacques WEBER, Conseiller général du canton de Saint-Amarin

**3/ En qualité de représentants des communes et groupements de communes, à raison de 10 au total :**

- Monsieur Joseph WEBER, maire de Dabo (57)
- Monsieur David VALENCE, maire de Saint-Dié-des-Vosges (88)
- Monsieur Pierre GRANDADAM, maire de Plaine (67)
- Monsieur Bernard FLORENCE, maire de Hohrod (68)
- Monsieur Jacques COLIN, maire de Giromagny (90)
- Monsieur Jean-Claude DOUSTEYSSIER, Président de la communauté de communes de la Haute-Moselotte (88)
- Monsieur Dominique AUBERT, Président de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine (88)
- Monsieur Jean ADAM, Président de la communauté de communes du Pays de la Petite Pierre (67)
- Monsieur Jean-Marie MULLER, Président de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg (68)
- Monsieur Bruno HEYMAN, premier Vice-président de la communauté de communes du Pays des 1000 Etangs (70)

**II – D’un collège de 12 représentants des activités économiques**

**1/ En qualité de représentants des chambres consulaires (3 au total) :**

- **Chambres d’Agriculture** : Monsieur Daniel GREMILLET, Président de la Chambre d’Agriculture des Vosges – Suppléante : Madame Francine CLAUDEL, élue à la Chambre d’Agriculture des Vosges
- **Chambres de Commerce et d’Industrie** : Monsieur Sylvain JACOBEE, Directeur général de la Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale des Vosges
- **Chambres de Métiers** : Monsieur Pascal KNEUSS, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat de Lorraine

**2/ En qualité de représentants des organisations professionnelles (3 au total)**

- Secteur de la sylviculture et de l’agriculture : Monsieur Jérôme MATHIEU, FRSEA Grand Est
- Secteur de l’industrie : Monsieur Yves CROUVEZIER, Syndicat Textile de l’Est
- Secteur du sport ou du tourisme : Monsieur Grégory BONNE, Président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne – section Massif des Vosges

**3/ En qualité de représentants des organisations territoriales du tourisme (3 au total) :**

- **Alsace** : Monsieur Jean KLINKERT, Directeur de l’ADT 68
- **Lorraine** : Madame Rachel THOMAS, Présidente du CRT Lorraine – Suppléant : Monsieur Peter BOENDERMAKER, directeur-adjoint du CRT Lorraine
- **Franche-Comté** : Monsieur Eric HOULLEY, Président du CRT Franche-Comté – Suppléant : Monsieur Guy MICLO, Président de la Maison du Tourisme du Territoire de Belfort

**4/ En qualité de représentants des organisations syndicales de salariés (3 au total) :**

- Monsieur Michel VILLAUME, CFDT Lorraine
- Madame Christiane HEINTZ, FO Lorraine
- Monsieur Christian BISTON, CGT Lorraine

### **III – D'un collège de 12 représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs naturels et de personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne**

#### **1/ En qualité de représentants d'associations de tourisme et de sports de nature (3 au total) :**

- Monsieur Serge SIFFERLEN, Président de l'Association des Fermes Auberges du Haut-Rhin
- Monsieur Jean-Marc VILLEMIN, Fédération Française de Ski, Comité régional du Massif des Vosges
- Monsieur Claude SAINT-DIZIER, Administrateur de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

#### **2/ En qualité de représentants d'associations agréées de protection de la nature et des fédérations de chasse et de pêche (3 au total) :**

- Monsieur Jean-François FLECK, MIRABEL-LNE
- Monsieur Yvan BOVE, représentant des 7 Fédérations Départementales des Chasseurs du Massif des Vosges
- Monsieur Michel BALAY, Président de la Fédération de Pêche des Vosges

#### **3/ En qualité de représentants des organismes gestionnaires de parcs naturels (2 au total) :**

- Monsieur Hubert WALTER, Vice-Président du SYCOPARC (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)
- Monsieur Bernard MAETZ, Vice-Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, maire de La Grande Fosse

#### **4/ En qualité de personnes qualifiées (4 au total) :**

- Personnalité désignée pour sa connaissance de la montagne ou du massif : Monsieur Michel DESHAIES, professeur à l'Université de Nancy 2
- Personnalité désignée pour son rôle dans le développement local : Monsieur Gérard CHERPION, député des Vosges
- Autres personnalités qualifiées :
  - Monsieur Nicolas CLAUDEL, directeur de la station de la Bresse-Hohneck
  - Monsieur Evrard de TURCKHEIM, expert forestier

### **ARTICLE 2**

Le comité de massif pour le Massif vosgien est coprésidé par le Préfet de la Région Lorraine, coordonnateur du Massif vosgien, et par le(la) Président(e) de la commission permanente du comité de massif.

### ARTICLE 3

Le secrétariat du comité de massif pour le Massif vosgien est assuré par le Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien.

### ARTICLE 4

L'arrêté préfectoral n°2012-311 en date du 25 juillet 2012 est abrogé.

### ARTICLE 5

Madame le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de massif et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine ainsi qu'à celui des préfectures de chacun des départements concernés par ce comité.

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET COORDONNATEUR DE MASSIF



Nacer MEDDAH